

RÈGLEMENT DU SALON DES IDÉES SCIENTIFIQUES SPÉCIAL LIVRES

PARISCIENCE, en partenariat avec la **SCAM**, organise cette année un Salon des idées scientifiques, spécial livres, qui se tiendra lors de la prochaine édition du festival, à Paris, en octobre 2025.

Les ouvrages sélectionnés seront pitchés le **jeudi 2 octobre 2025** à la **SCAM**. Cette journée permettra aux auteur·rices de présenter leurs ouvrages scientifiques afin d'inspirer des projets audiovisuels (films, podcasts, etc.), et aller à la rencontre d'auteur·rices, réalisateur·rices et producteur·rices.

Les auteur·rices scientifiques bénéficieront également d'**ateliers d'information**, en ligne, **sur le monde de l'audiovisuel et de préparation au pitch**, animés par des producteur·rices de l'AST. À l'issue de la session de pitch, des **rencontres individuelles** entre les auteur·rices et les professionnel·les de l'audiovisuel seront organisées.

1. INSCRIPTIONS – SÉLECTIONS

A. Date limite d'inscription

La date limite pour soumettre les ouvrages est **dimanche 6 juillet 2025 à 23h59**.

B. Conditions d'éligibilité

Les ouvrages proposés doivent répondre aux critères suivants :

- Aborder un **sujet scientifique** (sciences, santé, environnement, etc.)
- Avoir un **potentiel d'adaptation** pour la télévision ou le cinéma, en format unitaire ou série.
- L'angle de l'ouvrage doit être **nouveau ou original**.
- Les **droits doivent être disponibles** au moment de la session de pitch, conformément à l'article 4.
- Aucune restriction quant à la date de publication, mais une attention particulière sera accordée aux **ouvrages récents**.
- L'ouvrage ne doit pas avoir été adapté pour l'audiovisuel.
- Chaque ouvrage proposé doit être envoyé en **format numérique (PDF)** via le formulaire d'inscription en ligne.

C. Sélection

- La sélection des ouvrages sera effectuée par un **comité interne** à PARISCIENCE, composé de producteur·rices de l'AST.
- **Douze** ouvrages seront retenus pour la sélection finale.
- Les auteur·rices des ouvrages sélectionnés seront informé·es par e-mail dans un délai d'un mois après la date limite des dépôts.
- Il n'y a **pas de limite** quant au nombre d'ouvrages par maison d'édition.
- Une fois sélectionné, un ouvrage ne pourra pas être retiré de la sélection.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

- L'inscription des projets se fait exclusivement en ligne via le formulaire dédié.
- Aucun frais d'inscription n'est requis.

3. OBLIGATIONS POUR LES OUVRAGES SÉLECTIONNÉS

A. Obligations générales

- Les ouvrages seront **pitchés par leurs auteur·rices**, ou, en cas d'impossibilité, par les chargé·es de droits.
- Les pitches devront obligatoirement être réalisés **en français**.
- Les auteur·rices des ouvrages sélectionnés devront participer à un **atelier de préparation obligatoire en ligne** en septembre 2025.
- Après la session de pitch, des rendez-vous individuels avec les professionnel·les de l'audiovisuel intéressé·es seront organisés.
- Tous les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion doivent être **libres de droit** et transmis dans les délais indiqués.
- Les textes de présentation destinés au catalogue PARISCIENCE doivent être rédigés en français.
- Les auteur·rices des projets sélectionnés devront valider les informations présentées dans le catalogue PARISCIENCE **avant la fin août 2025**.

B. Mentions obligatoires

Tout film adapté d'un ouvrage sélectionné devra :

- Mentionner dans le générique : « D'après [titre de l'ouvrage], pitché à PARISCIENCE 2025 » et inclure le **logo PARISCIENCE** (disponible sur notre site).
- Faire apparaître le **logo PARISCIENCE** sur tous supports promotionnels (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce).

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- L'auteur·ice garantit être **titulaire des droits d'adaptation audiovisuelle** de l'ouvrage présenté et ne pas les avoir cédés ni réservés à un tiers (éditeur littéraire), notamment par le biais d'un contrat d'option ou d'un contrat d'adaptation audiovisuelle.
- Dans le cas contraire, il appartient à l'auteur·ice d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son éditeur, afin d'être **autorisé·e à participer aux sessions de pitches sur l'ouvrage**. L'auteur·ice garantit en effet l'organisateur PARISCIENCE et ses partenaires contre toute réclamation, action ou recours à ce titre.

- Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourrait entraîner l'exclusion de l'auteur·ice des sélections.

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Salon des idées scientifiques implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout candidat contrevenant aux dispositions de ce règlement pourra être exclu de la sélection.

6. DONNEES PERSONNELLES

- Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.
- Les données seront utilisées uniquement dans le cadre du festival PARISCIENCE.

7. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

- Le présent règlement est soumis à la loi française.
- Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du règlement sera soumis au tribunal compétent de Paris.

PARISCIENCE se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 19 mai 2025